DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DES ROUTES

ARRETE DR n° 2026-00479-T

Arrêté spécifique règlementant temporairement la circulation sur les D1004 du PR 1+0500 au PR 13+0500 dans le sens des PR croissants et D1004 g du PR 14+0000 au PR 3+0000 dans le sens des PR décroissants, sur le territoire des communes de Chevry-Cossigny, Gretz-Armainvilliers, Pontault-Combault, Ozoir-la-Ferrière et Lésigny.

Le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Vu le Code de la route,

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-4,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié concernant la signalisation temporaire (8ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière),

Vu le dossier d'exploitation,

Vu l'avis favorable du Préfet en date du 28/09/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Pontault-Combault,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Chevry-Cossigny en date du 28/09/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Ozoir-la-Ferrière,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Lésigny,

Vu l'avis réputé favorable du Commissaire de police de la Circonscription d'agglomération de MELUN - VAL DE SEINE ,

Vu l'avis réputé favorable du Commissaire de police de la Circonscription d'agglomération de LAGNY-SUR-MARNE ,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Bailly-Romainvilliers,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Serris en date du 29/09/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Villeneuve-Saint-Denis,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Villeneuve-le-Comte en date du 29/09/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Fontenay-Trésigny,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de La Houssaye-en-Brie en date du 28/09/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Marles-en-Brie,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Les Chapelles-Bourbon,

Vu l'avis favorable du Maire de la commune de Mortcerf en date du 29/09/2026,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Pontcarré,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Bussy-Saint-Georges,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Jossigny,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Favières,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Tournan-en-Brie,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de la commune de Roissy-en-Brie,

Vu l'arrêté n°2026/00037/DGAR/DRH en date du 27/03/2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien PRESUMEY,

Considérant que les travaux de renouvellement de la couche de roulement sur les D1004 du PR 1+0500 au PR 13+0500 dans le sens des PR croissants et D1004 g du PR 14+0000 au PR 3+0000 dans le sens des PR décroissants, sur le territoire des communes de Chevry-Cossigny, Gretz-Armainvilliers, Pontault-Combault, Ozoir-la-Ferrière, Lésigny, Serris, Villeneuve-Saint-Denis, Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers, Neufmoutiers-en-Brie, Fontenay-Trésigny, La Houssaye-en-Brie, Marles-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon, Mortcerf, Pontcarré, Bussy-Saint-Georges, Jossigny, Favières, Tournan-en-Brie et Roissy-en-Brie, nécessitent de prendre des mesures temporaires de restrictions à la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des agents exécutant les travaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Routes,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 12 octobre 2026 et jusqu'au 13 novembre 2026 inclus, la circulation est réglementée sur la D1004 du PR 1+0500 au PR 13+0500 et sur la D1004 g du PR 14+0000 au PR 3+0000

Article 2

À compter du 12 octobre 2026 et jusqu'au 23 octobre 2026 inclus, la circulation est réglementée sur la D1004 g du PR 14+0000 au PR 3+0000 dans le sens des PR décroissants, sur le territoire des communes de Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers et Chevry-Cossigny.

Article 3

La circulation est neutralisée sur les voies Nord et basculée sur les voies Sud (circulation double sens)
- Basculement de la circulation entre le PR 11+850 et le PR 6+400.

Article 4

Une déviation est mise en place en permanence pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : D32, BD004D032C, D1004, D10, D471, D21, D231, D1036 et D361

Article 5

À compter du 26 octobre 2026 et jusqu'au 13 novembre 2026 inclus, la circulation est réglementée sur la D1004 du PR 1+0500 au PR 13+0500 dans le sens des PR croissants, sur le territoire des communes de Chevry-Cossigny, Gretz-Armainvilliers, Pontault-Combault, Ozoir-la-Ferrière et Lésigny.

Article 6

La circulation des véhicules est interdite en permanence sur la D1004 (dans le sens Paris - province) du PR 1+0500 au PR 13+0500

Article 7

Deux déviations sont mises en place en permanence pour tous les véhicules :
- via l'itinéraire : D231 et D1036,
- via l'itinéraire : D471, D21, D231 et D1036

Article 8

La mise en place et le maintien de la signalisation pendant toute la durée des travaux sont à la charge de l'entreprise COLAS, représentée par le Monsieur Cyril LEMIRE, joignable au 07 60 99 72 16.

Article 9

Le présent arrêté est affiché aux points de fermeture des D1004 et D1004 g.

Article 10

Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 11

Mesdames et Messieurs :

- le Préfet,
- le Maire de la commune de Pontault-Combault,
- le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers,
- le Maire de la commune de Chevry-Cossigny,
- le Maire de la commune de Ozoir-la-Ferrière,
- le Maire de la commune de Lésigny,
- le Maire de la commune de Bailly-Romainvilliers,
- le Maire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie,
- le Maire de la commune de Serris,
- le Maire de la commune de Villeneuve-Saint-Denis,
- le Maire de la commune de Villeneuve-le-Comte,
- le Maire de la commune de Fontenay-Trésigny,
- le Maire de la commune de La Houssaye-en-Brie,
- le Maire de la commune de Marles-en-Brie,
- le Maire de la commune de Les Chapelles-Bourbon,
- le Maire de la commune de Mortcerf,
- le Maire de la commune de Pontcarré,
- le Maire de la commune de Bussy-Saint-Georges,
- le Maire de la commune de Jossigny,
- le Maire de la commune de Favières,
- le Maire de la commune de Tournan-en-Brie,
- le Maire de la commune de Roissy-en-Brie,

- le Directeur des Routes,
- le Responsable de l'ARD de Provins,
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale,
- le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
- le responsable de l'entreprise chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département, https://www.seine-et-marne.fr/fr/actes-administratifs, dont une copie est adressée, pour information, à Mesdames et Messieurs :

- le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours,
- le Chef du Samu,
- le Délégué Militaire Départemental,
- le Directeur des Transports Départemental,
- le Directeur Départemental des Territoires, unité mobilité, déplacements, transports.

Article 12

En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Melun, par le biais d'une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif, ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Provins, le 06 octobre 2026
Pour le Président et par délégation,
Le responsable de l'agence routière départementale

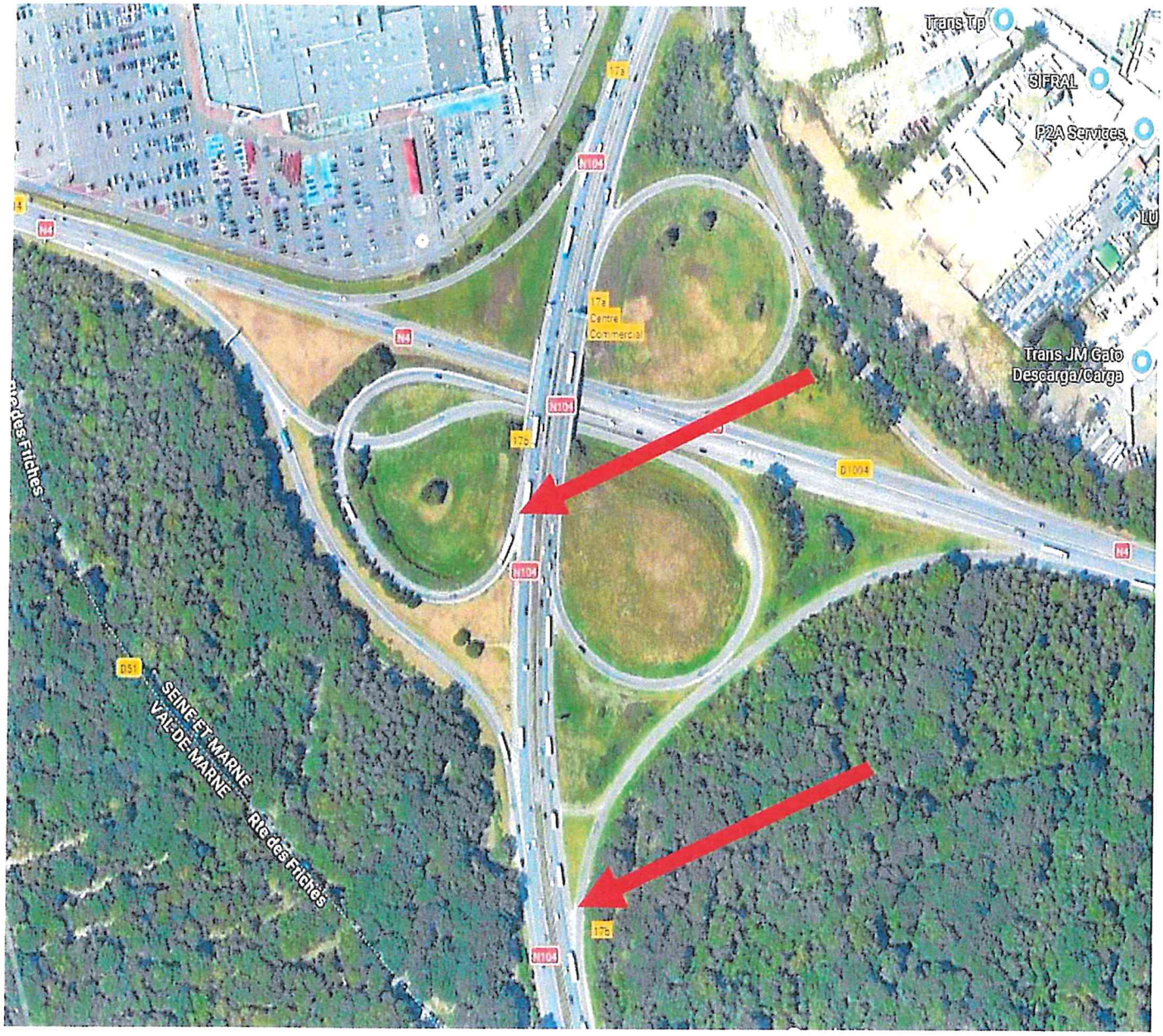
Julien PRESUMEY

TRAVAUX RD 1004 GRETZ 25/09/2026

TRAVAUX SENS PARIS-PROVINCE (sens Y)

Fermeture des bretelles (17b) par la DIRIF & Entreprise TD du CD77

Moyens : Cônes (DIRIF) et BT4 (Entreprise CD77)



Fermeture de la RD1004- Commune de Pontault-Combault par les équipes du CD77



Fermeture depuis la D471



Détails de la déviation :

- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004.
- Déviation des usagers en Direction de l'Autoroute A4 + déviation vers la RD 319 (Coubert) , puis vers la RD1036

Afin d'éviter les flux de circulation vers Gretz-Armainvilliers

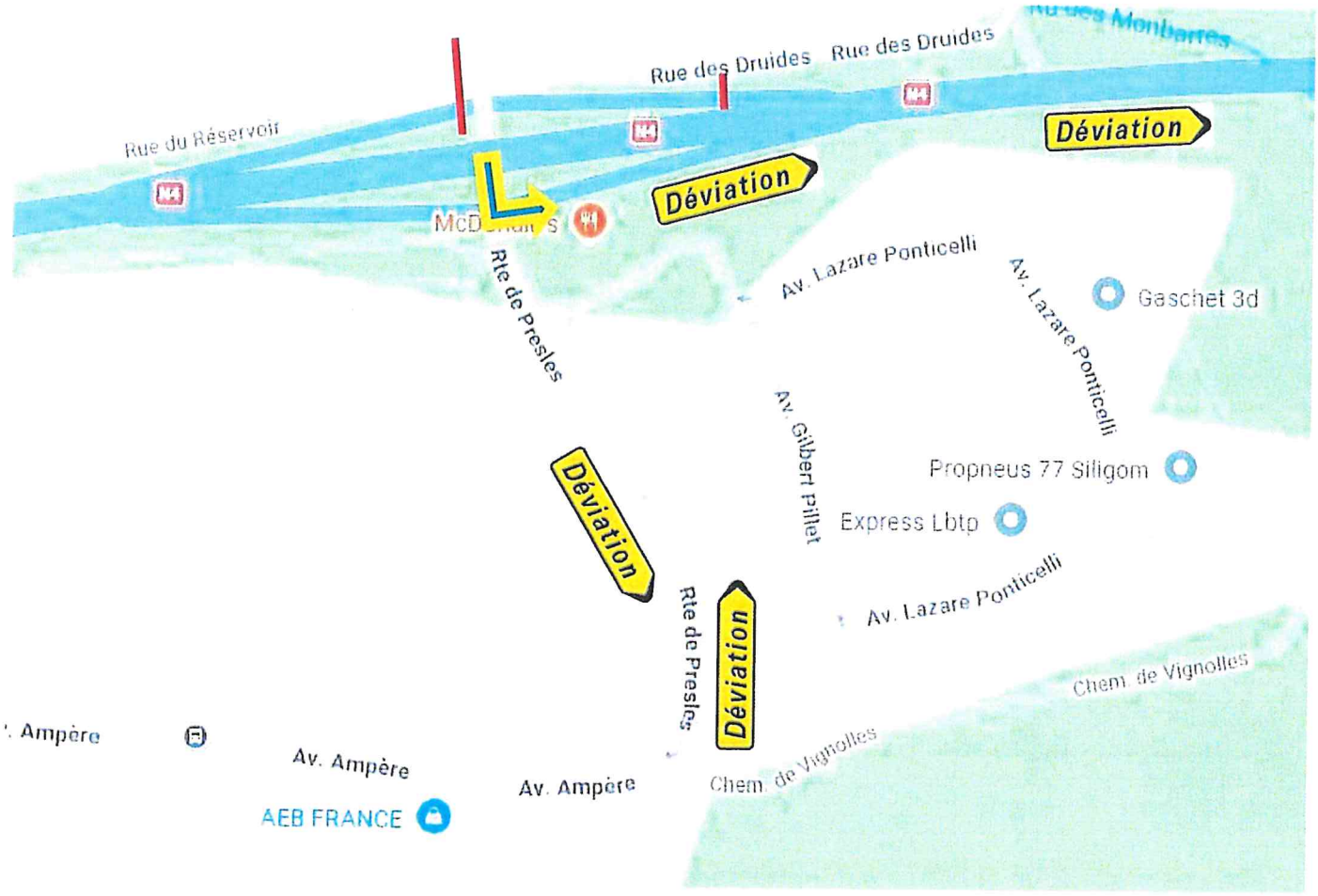
- RD 471 en direction de la RD 350 : Pose d'une interdiction de tourner à droite (panneau B2b) + bavette « interdit au + de 3.5 tonnes » + bavette « sauf desserte locale »
- RD 471 en direction de la RD 216 : Pose d'une interdiction de tourner à droite (panneau B2b) + bavette « interdit au + de 3.5 tonnes » + bavette « sauf riverains » + bavette « sauf desserte locale »

Afin de limiter les flux de circulation vers la D21 (Villeneuve Saint Denis)

- Pose de panneaux « déviation » sur la RD 471, en amont et en aval de la RD21.

TRAVAUX SENS PROVINCE-PARIS (sens W)

Commune de Gretz- A. Fermeture depuis la RD32 (Route de Presles)



Fermeture des Bretelles d'accès et sortie RD1004

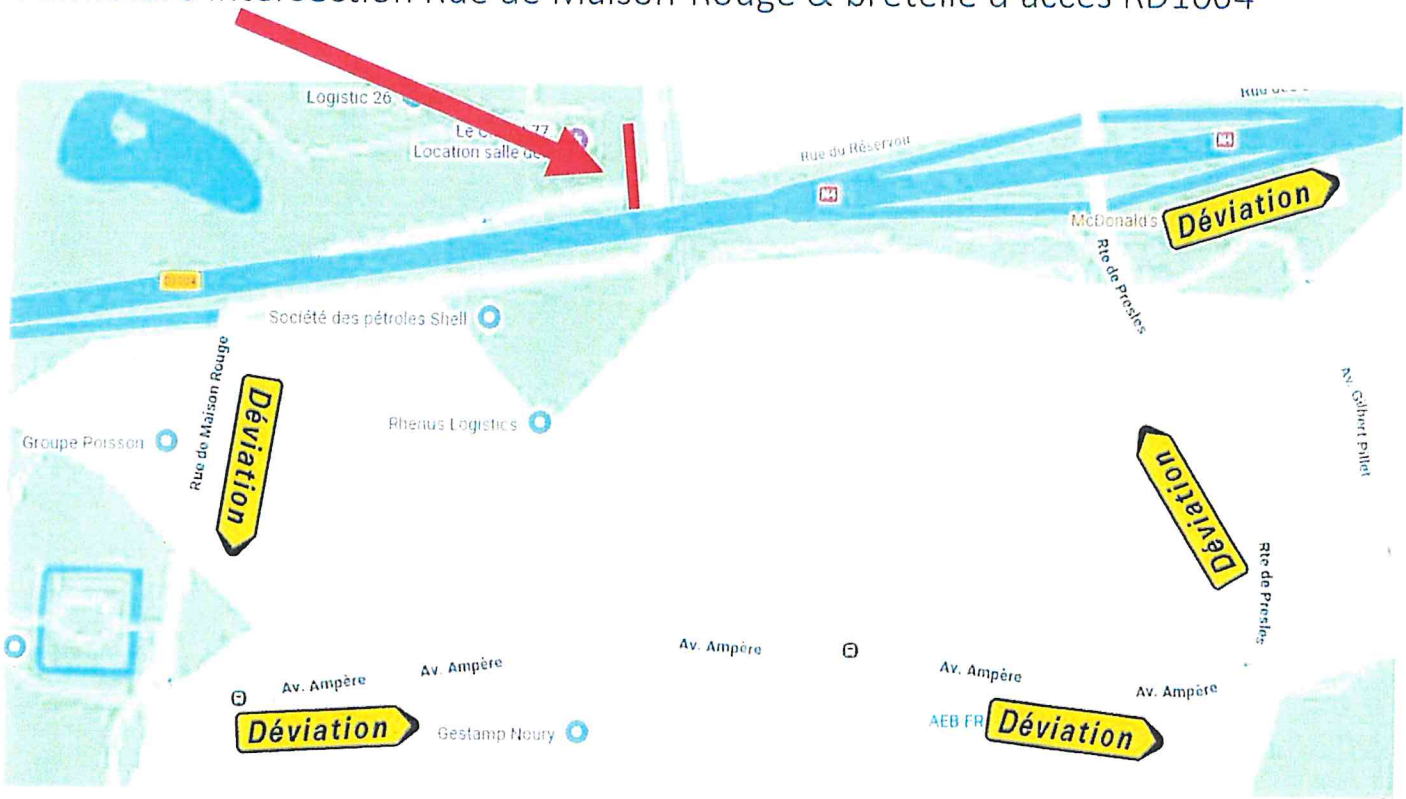
Circulation en tourne à gauche possible dans le sens GRETZ vers PRESLES EN BRIE

Détails de la déviation :

- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004.
- Déviation des usagers depuis la route de Presles (RD 32) en Direction de l'Autoroute A4

Commune de Gretz- Armainvilliers

Fermeture intersection Rue de Maison-Rouge & bretelle d'accès RD1004



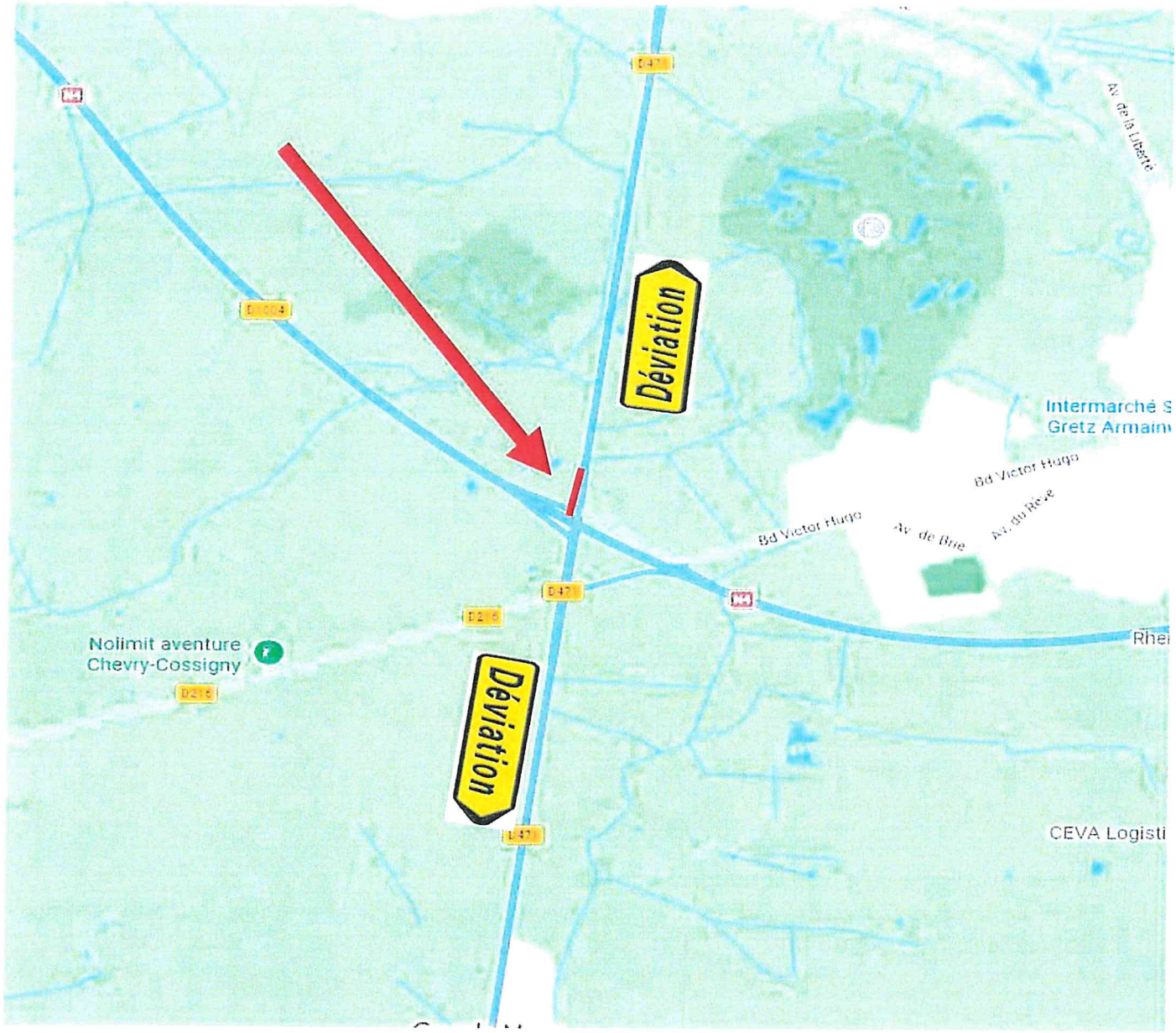
Fermeture de la Bretelle d'accès RD1004

Détails de la déviation :

- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004.
- Déviation des usagers via la rue de Maison Rouge, l'Avenue Ampère, la Route de Presles (RD32) en Direction de l'Autoroute A4.

TRAVAUX RD 1004 GRETZ 25/09/2026

Commune de Chevry-Cossigny - Fermeture depuis la RD D471



Fermeture de la Bretelle d'accès RD1004

Les circulations sont déviées vers les communes de Poncarré et Coubert

Détails de la déviation :

- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004.
- Déviation des usagers en direction de Poncarré via la RD 471, puis l'autoroute A4
- Déviation des usagers en direction de Coubert, via la RD 471, puis RD 319 puis la RD 1036

Afin de limiter les flux de circulation vers Ozoir la Ferrière :

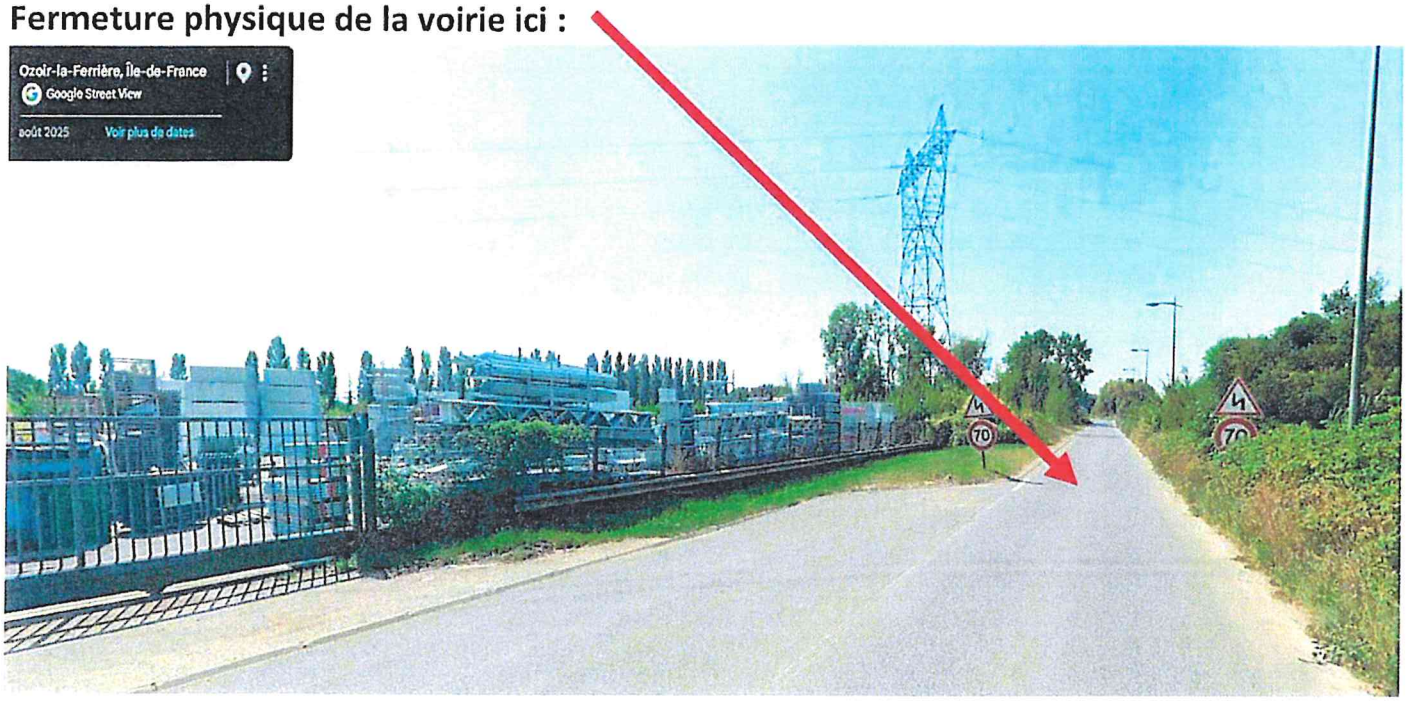
- Pose de panneaux « déviation » sur la RD 471, en amont et en aval de l'Av. Erasme

Commune de Ozoir La Ferrière

Fermeture bretelle accès depuis Av de Gaulle (attention maintenir accès riverains)

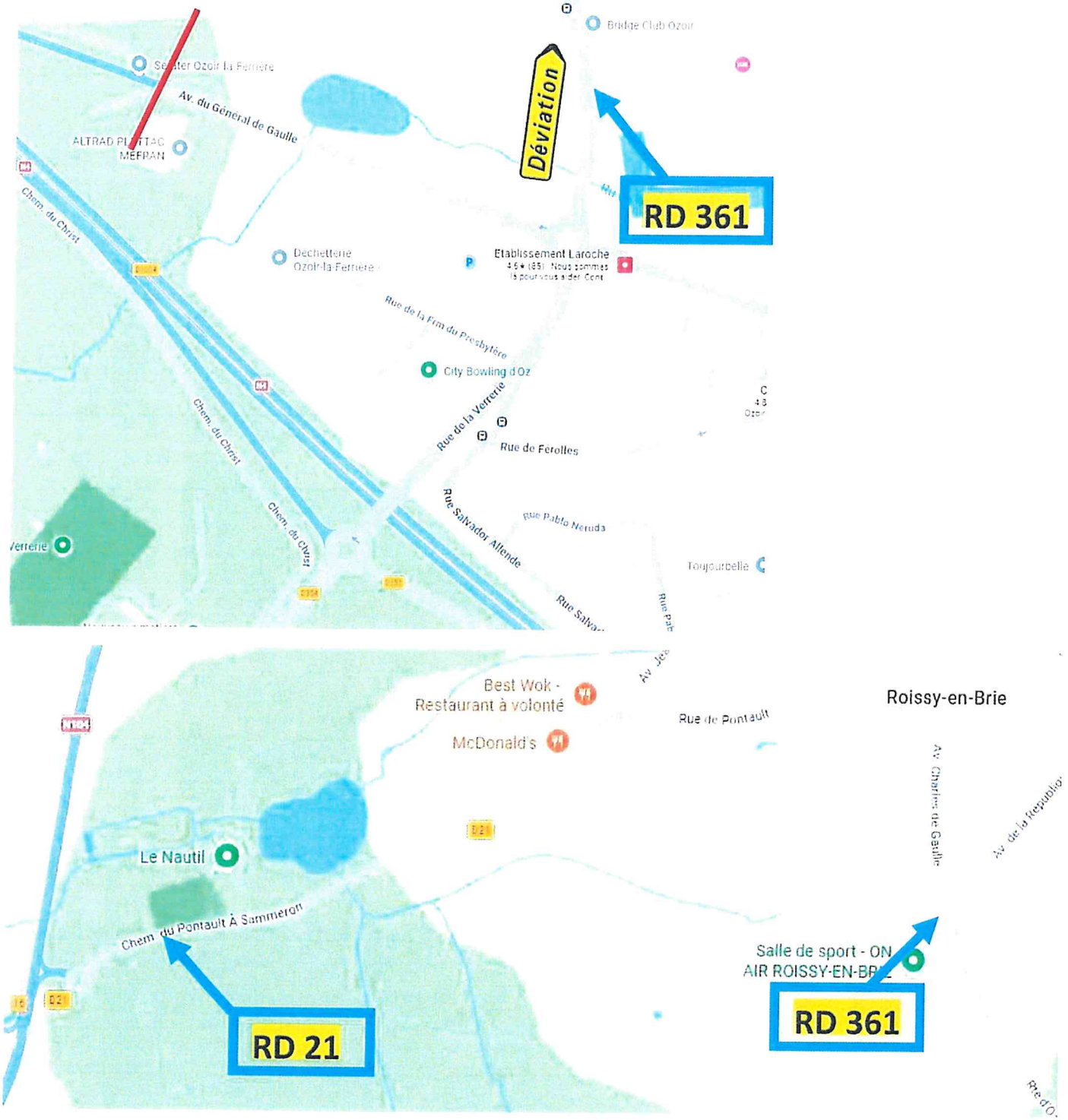


Fermeture physique de la voirie ici :



TRAVAUX RD 1004 GRETZ 25/09/2026

Commune de Ozoir-la-Ferrière– Fermeture de la bretelle RD1004 depuis l'avenue de Gaulle



Fermeture de la Bretelle d'accès RD1004

<u>Détails de la déviation :</u>

- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004 Avenue De Gaulle.
- Les circulations sont déviées vers La commune de Roissy en Brie via la RD 361, puis la RD21 pour rejoindre la RN104 à Pontault-Combault

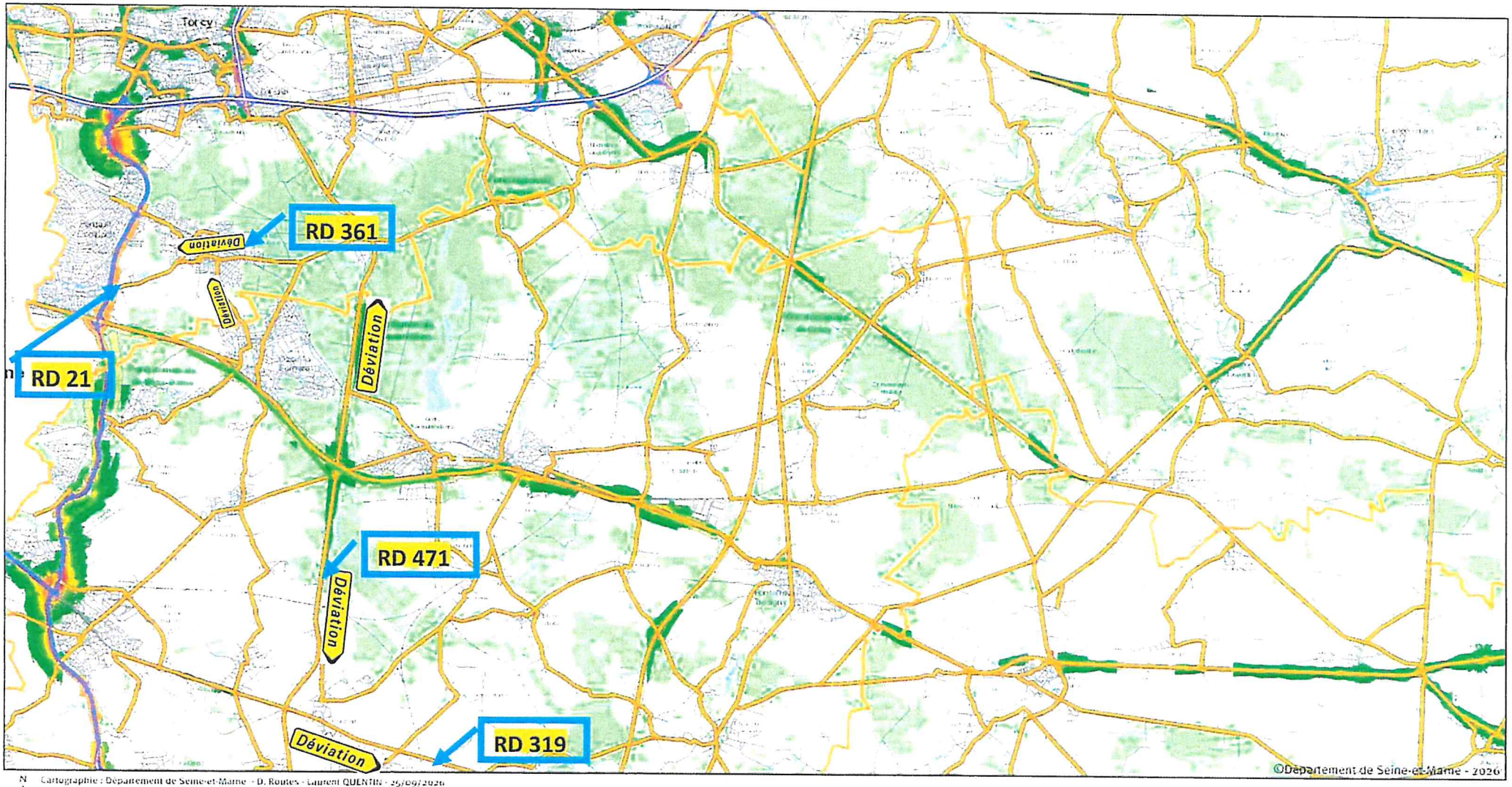
TRAVAUX RD 1004 GRETZ

25/09/2026

PLAN DES DEVIATIONS - TRAVAUX SENS PROVINCE- PARIS (sens W)

Basculement de circulation entre le PR PR 11+850 et le PR 6+400

seine&marne 77



N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Laurent QUENTIN - 25/09/2026

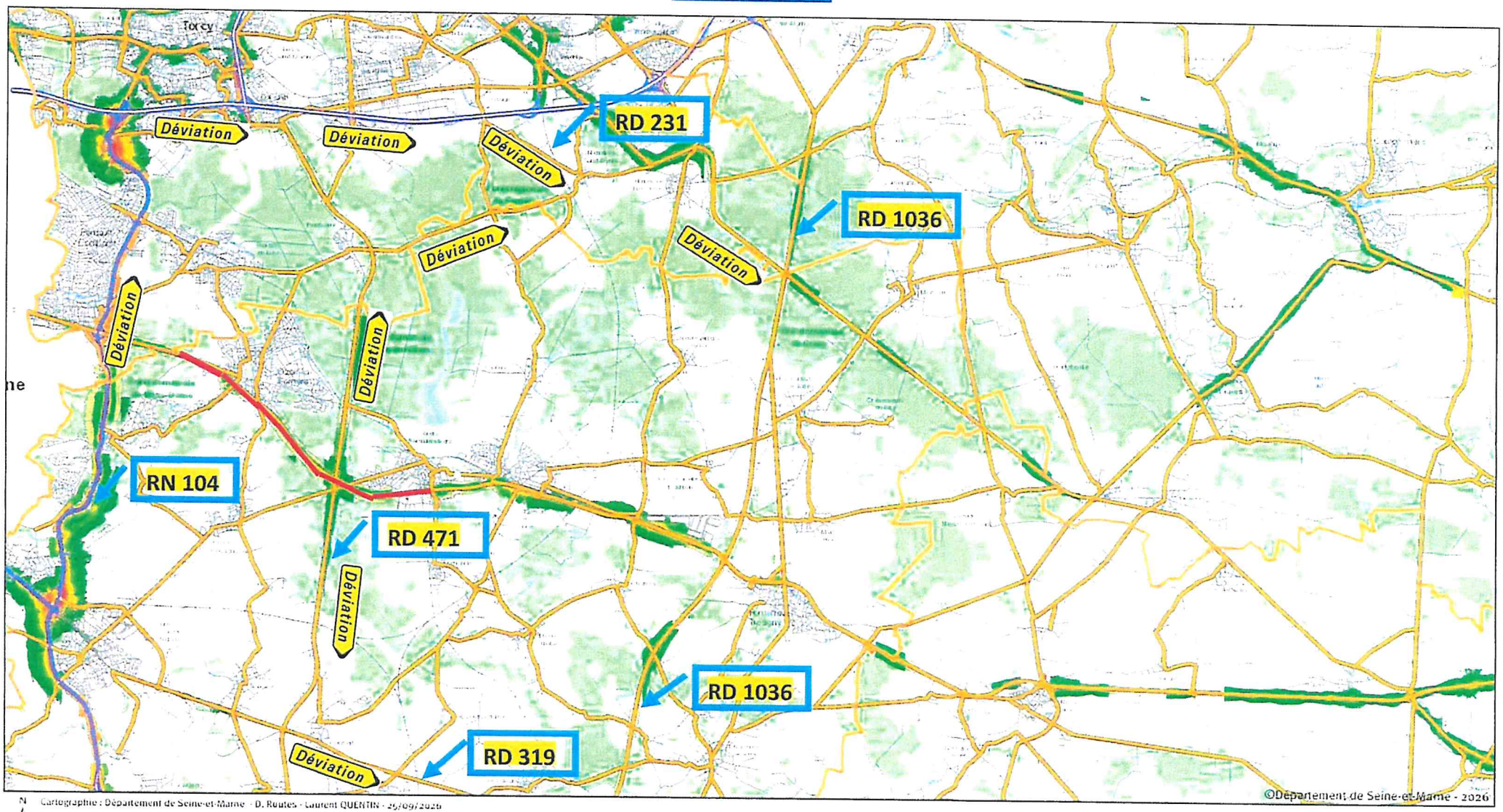
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne - DE
©IAU-îdF / ©IGN - BDADRESSE© - BDTOPO© décembre 2022 - BDTOPO© mai 2018

Tronçon en travaux : du 12 octobre au 23 octobre 2026 / Fermeture des bretelles d'accès à la RD1004 entre Gretz- A et Ozoir la F. PLUSIEURS DEVIATIONS LOCALES

25/09/2026

PLAN DES DEVIATIONS - TRAVAUX SENS PARIS-PROVINCE (sens Y)

seine&marne 77



N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Laurent QUENTIN - 25/09/2026

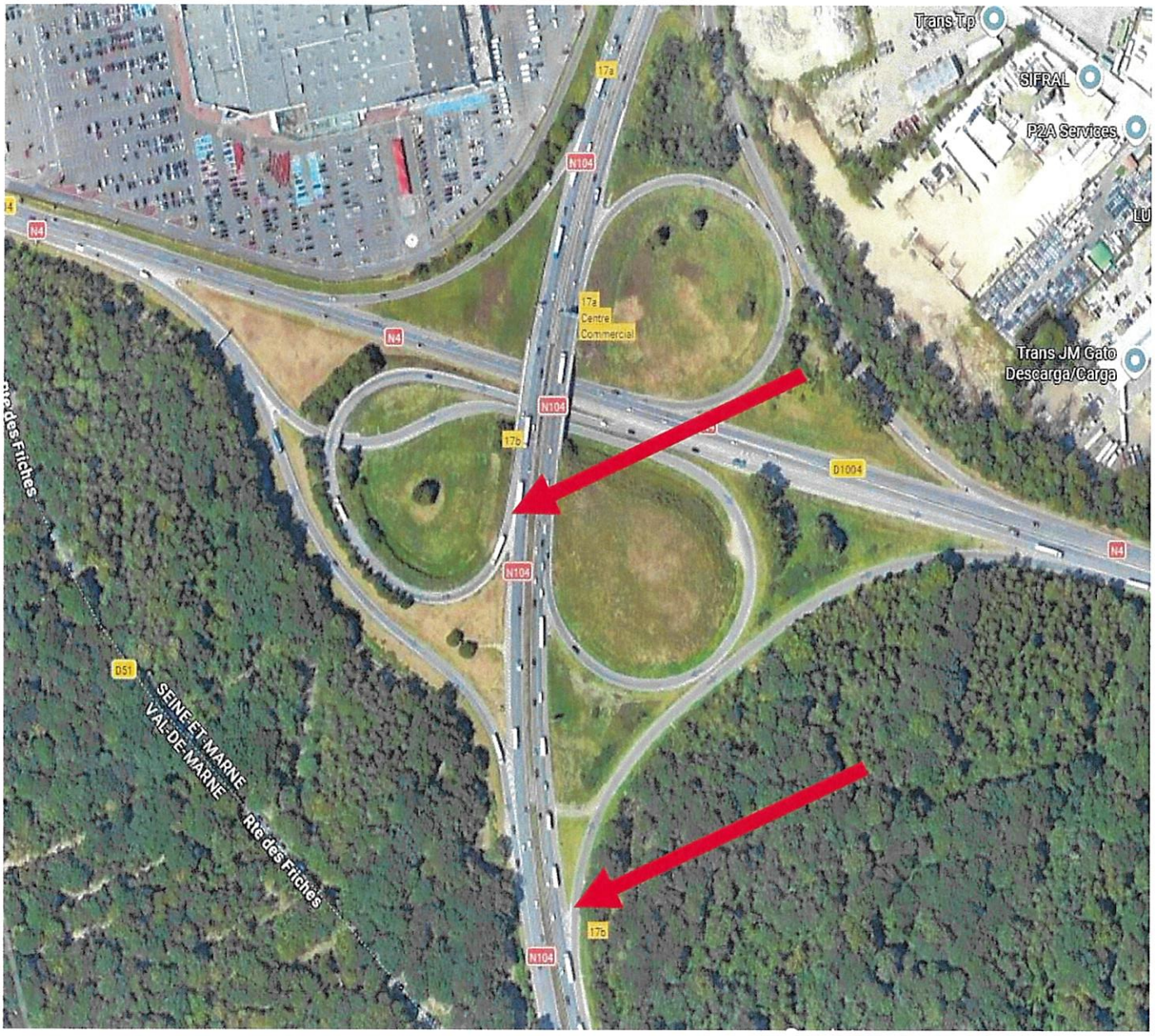
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne - DE
©IAU-IdF / ©IGN - BDADRESSE© - BDTOPO© décembre 2022 - BDTOPO© mai 2018

Tronçon en travaux : du 26 octobre au 13 novembre 2026 – Sens Paris Province du PR 6+400 AU PR 12+000 / Fermeture complète depuis la RN 104

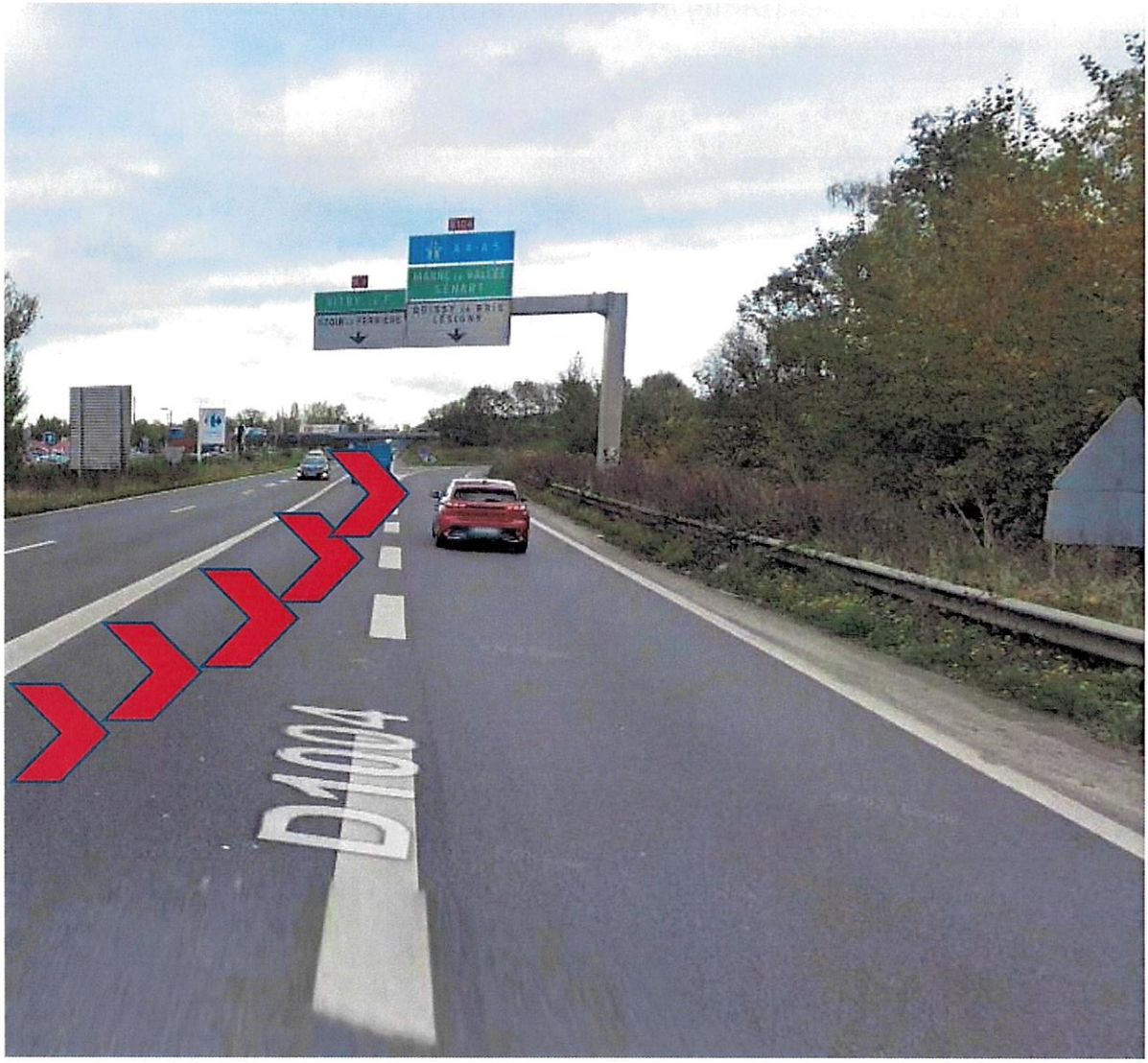
TRAVAUX SENS PARIS-PROVINCE (sens Y)

Fermeture des bretelles (17b) par la DIRIF & Entreprise TD du CD77

Moyens : Cônes (DIRIF) et BT4 (Entreprise CD77)



Fermeture de la RD1004- Commune de Pontault-Combault par les équipes du CD77



Fermeture depuis la D471



Détails de la déviation :

- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004.
- Déviation des usagers en Direction de l'Autoroute A4 + déviation vers la RD 319 (Coubert) , puis vers la RD1036

Afin d'éviter les flux de circulation vers Gretz-Armainvilliers

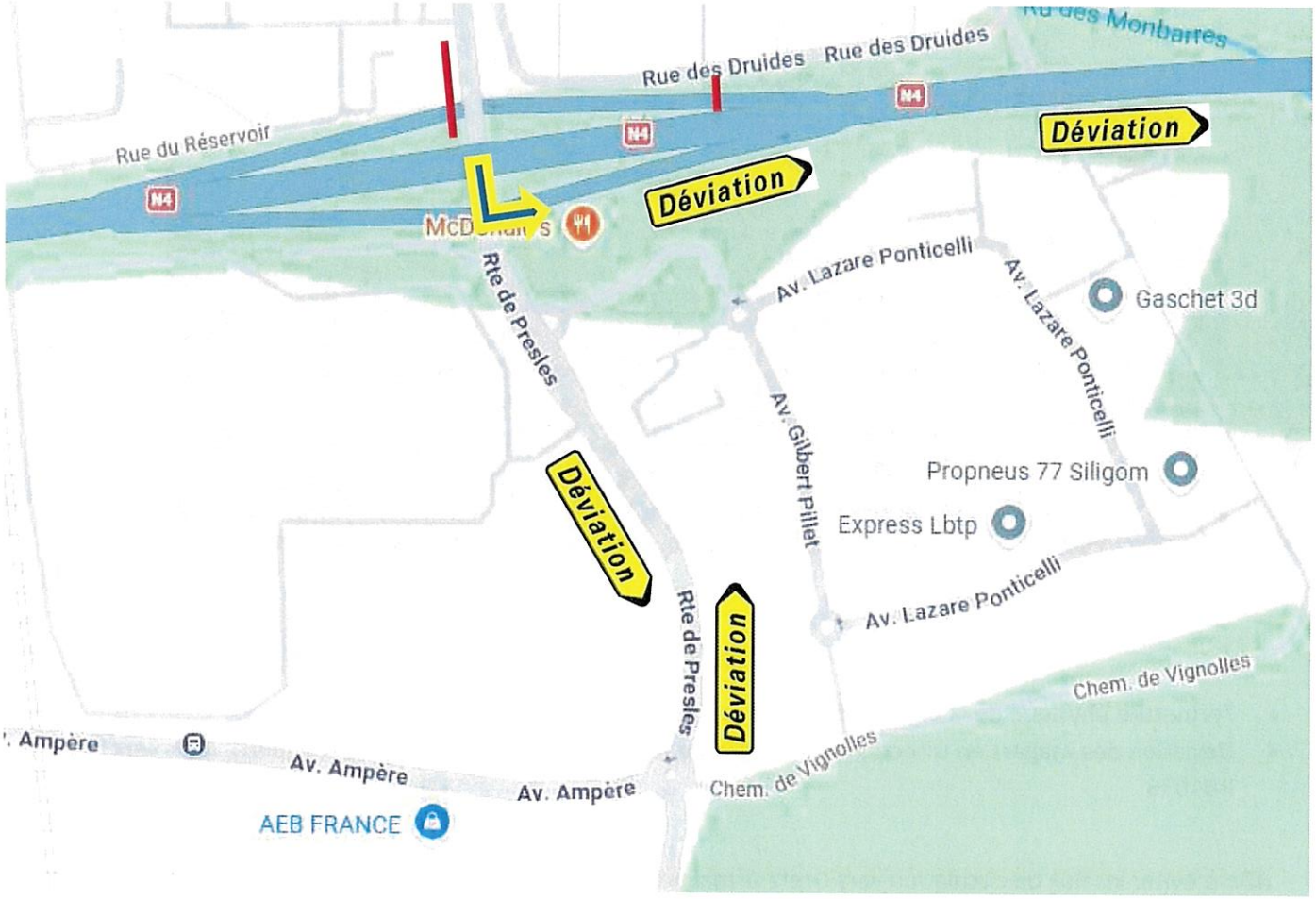
- RD 471 en direction de la RD 350 : Pose d'une interdiction de tourner à droite (panneau B2b) + bavette « interdit au + de 3.5 tonnes » + bavette « sauf desserte locale »
- RD 471 en direction de la RD 216 : Pose d'une interdiction de tourner à droite (panneau B2b) + bavette « interdit au + de 3.5 tonnes » + bavette « sauf riverains » + bavette « sauf desserte locale »

Afin de limiter les flux de circulation vers la D21 (Villeneuve Saint Denis)

- Pose de panneaux « déviation » sur la RD 471, en amont et en aval de la RD21.

TRAVAUX SENS PROVINCE-PARIS (sens W)

Commune de Gretz- A. Fermeture depuis la RD32 (Route de Presles)



Fermeture des Bretelles d'accès et sortie RD1004

Circulation en tourne à gauche possible dans le sens GRETZ vers PRESLES EN BRIE

Détails de la déviation :

- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004.
- Déviation des usagers depuis la route de Presles (RD 32) en Direction de l'Autoroute A4

Commune de Gretz- Armainvilliers

Fermeture intersection Rue de Maison-Rouge & bretelle d'accès RD1004



Fermeture de la Bretelle d'accès RD1004

Détails de la déviation :

- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004.
- Déviation des usagers via la rue de Maison Rouge, l'Avenue Ampère, la Route de Presles (RD32) en Direction de l'Autoroute A4.

Commune de Chevry-Cossigny - Fermeture depuis la RD D471



Fermeture de la Bretelle d'accès RD1004

Les circulations sont déviées vers les communes de Poncarré et Coubert

Détails de la déviation :

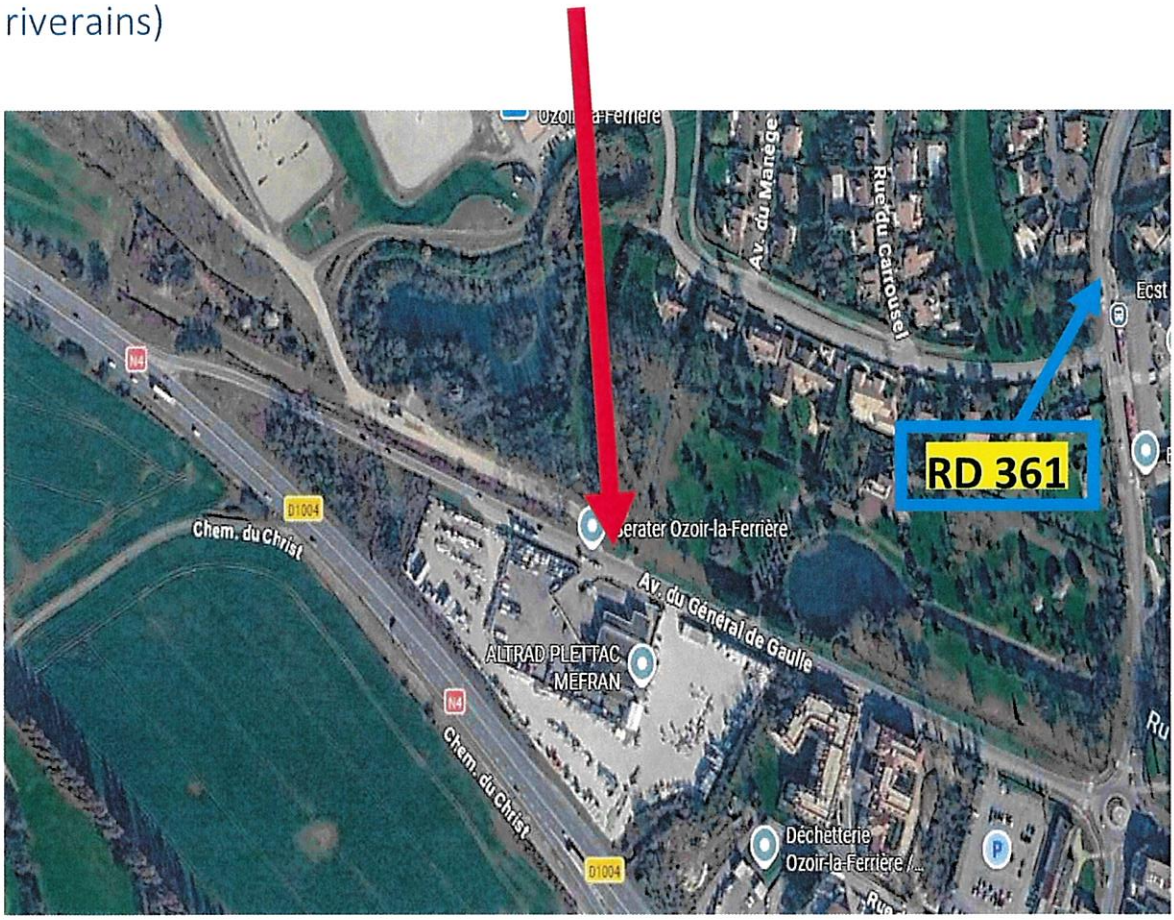
- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004.
- Déviation des usagers en direction de Poncarré via la RD 471, puis l'autoroute A4
- Déviation des usagers en direction de Coubert, via la RD 471, puis RD 319 puis la RD 1036

Afin de limiter les flux de circulation vers Ozoir la Ferrière :

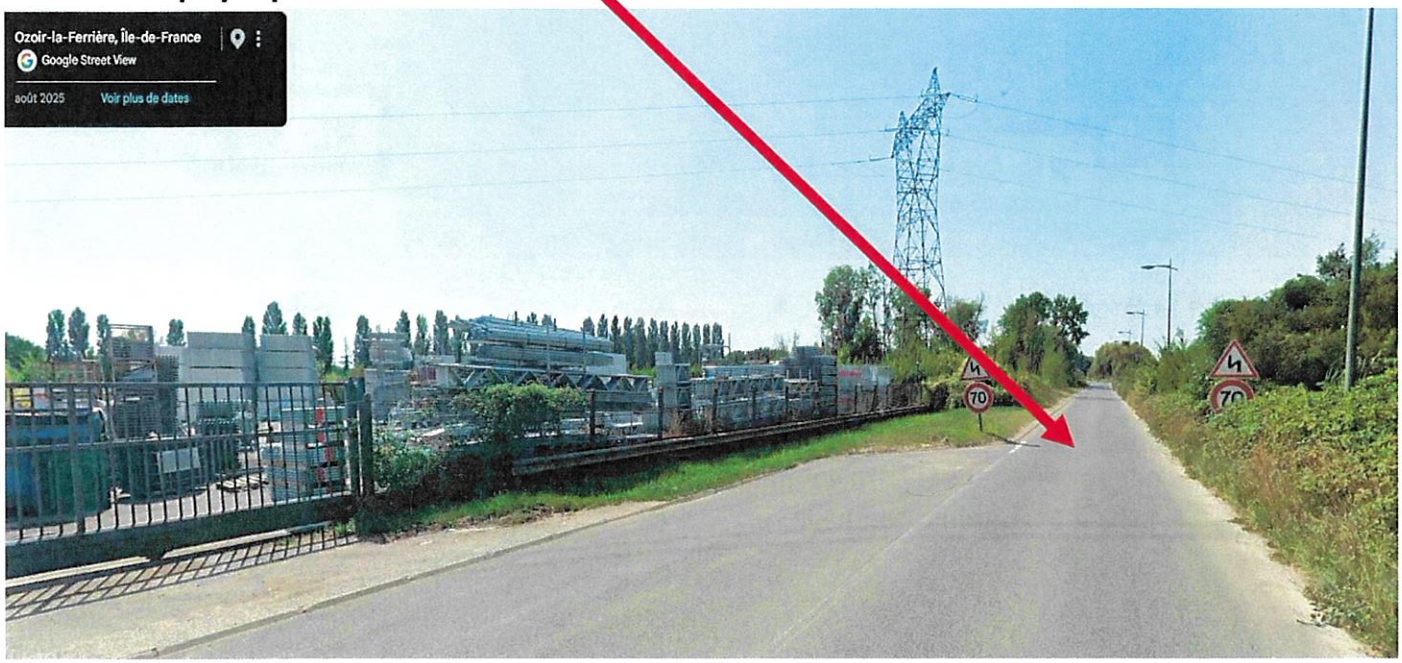
- Pose de panneaux « déviation » sur la RD 471, en amont et en aval de l'Av. Erasme

Commune de Ozoir La Ferrière

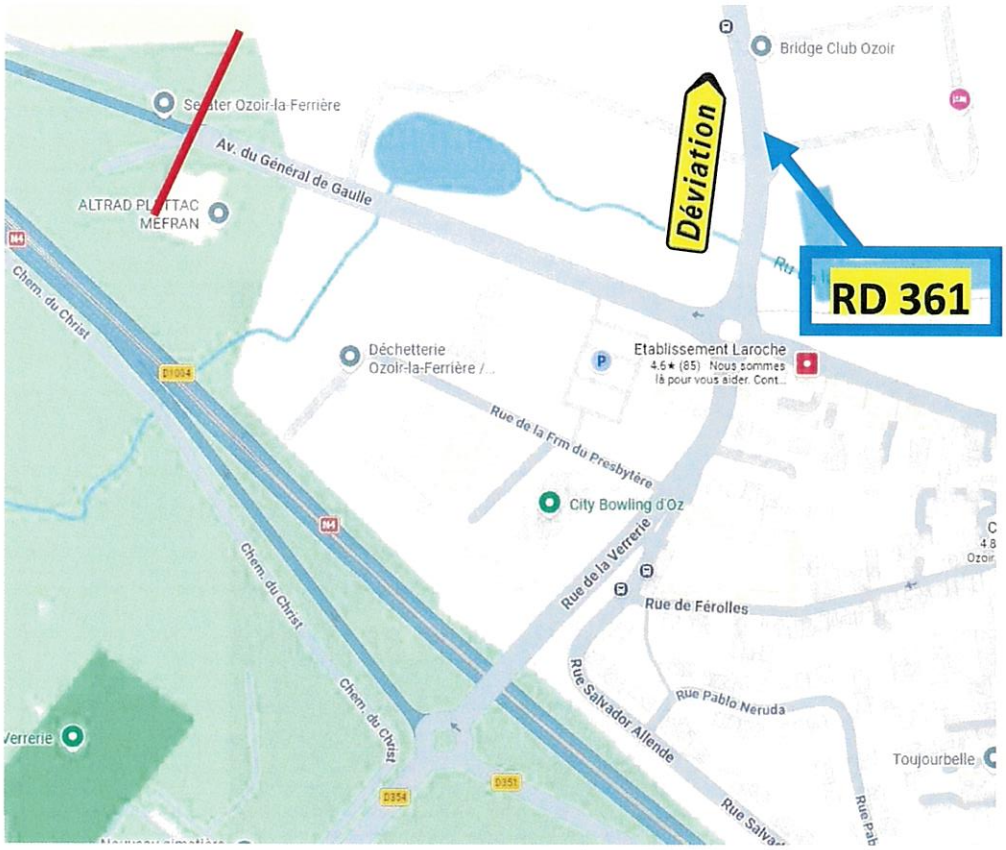
Fermeture bretelle accès depuis Av de Gaulle (attention maintenir accès riverains)



Fermeture physique de la voirie ici :



Commune de Ozoir-la-Ferrière– Fermeture de la bretelle RD1004 depuis l'avenue de Gaulle





Fermeture de la Bretelle d'accès RD1004

Détails de la déviation :

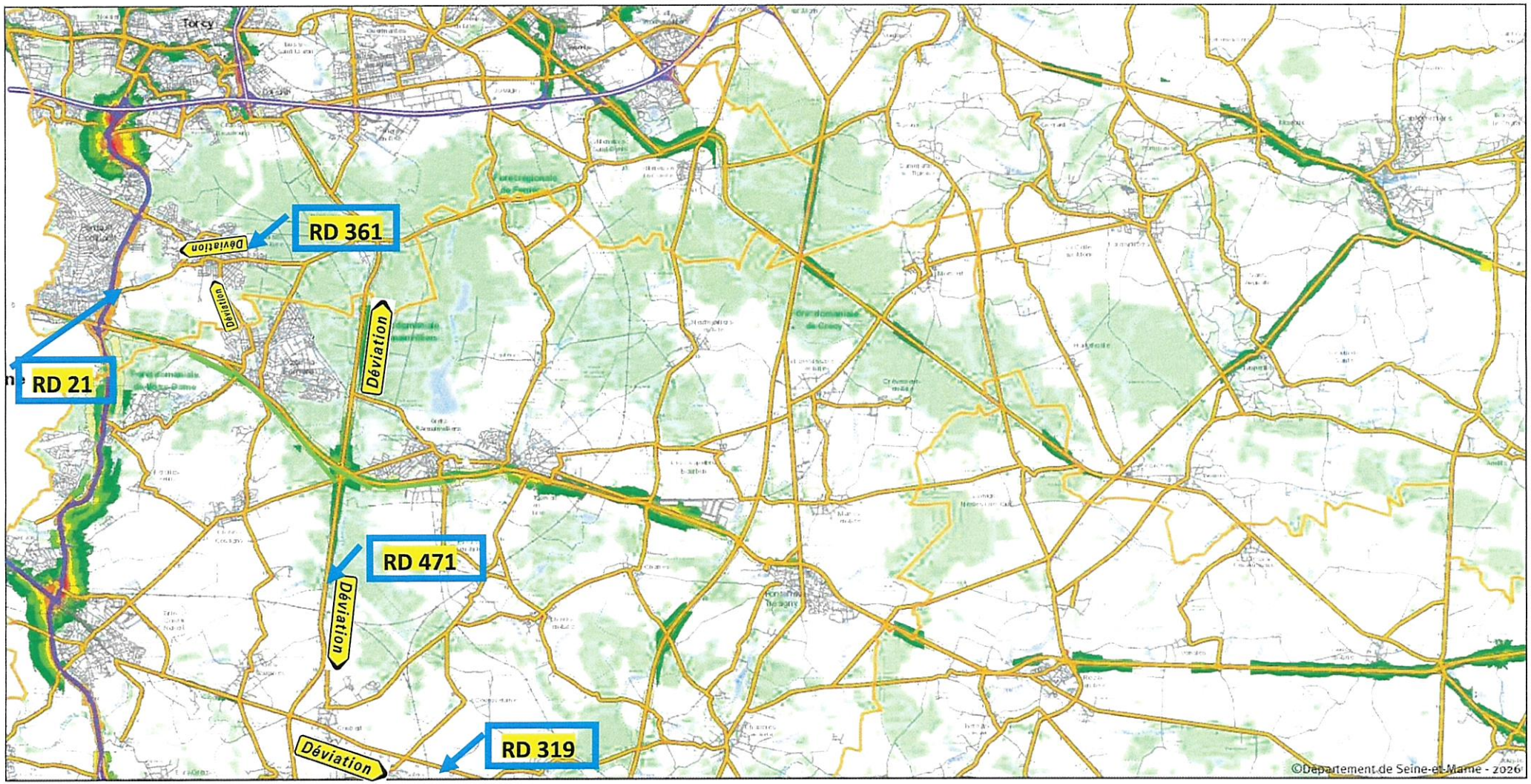
- Fermeture physique de la bretelle d'accès à la RD 1004 Avenue De Gaulle.
- Les circulations sont déviées vers La commune de Roissy en Brie via la RD 361, puis la RD21 pour rejoindre la RN104 à Pontault-Combault

TRAVAUX RD 1004 GRETZ

25/09/2026

PLAN DES DEVIATIONS - TRAVAUX SENS PROVINCE- PARIS (sens W)

Basculement de circulation entre le PR PR 11+850 et le PR 6+400



N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Laurent QUENTIN - 25/09/2026

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne - DE
©IAU-IdF / ©IGN - BDADRESSE® - BDTOPO® décembre 2024 - BDTOPO® mai 2018

Tronçon en travaux : du 12 octobre au 23 octobre 2026 / Fermeture des bretelles d'accès à la RD1004 entre Gretz- A et Ozoir la F. PLUSIEURS DEVIATIONS LOCALES

PLAN DES DEVIATIONS - TRAVAUX SENS PARIS-PROVINCE (sens Y)



N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - D. Routes - Laurent QUENTIN - 25/09/2026

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - Médiathèque - DR - DGAS - Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne - DE
©IAU-îdF / ©IGN - BDADRESSE® - BDTOPO® décembre 2024 - BDTOPO® mai 2018

Tronçon en travaux : du 26 octobre au 13 novembre 2026 – Sens Paris Province du PR 6+400 AU PR 12+000 / Fermeture complète depuis la RN 104